

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC 2025/ 04

Assurances 2025 - Flotte automobile et risques annexes ALLIANZ - Cabinet PROP Pascal

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu la résiliation du marché par le titulaire par courrier recommandé reçu en date du 3 Juillet 2024,

Considérant la nécessité de recourir à une nouvelle consultation pour l'assurance du parc automobile et risques annexes à compter du 1^{er} Janvier 2025,

Considérant la publication de l'appel d'offres pour un marché à procédure adaptée en date du 24 Octobre 2024,

Considérant l'infirmité des offres et faisant application de l'article L.2122-2 du Code de la Commande Publique,

Après consultation des compagnies d'assurances,

DECIDE

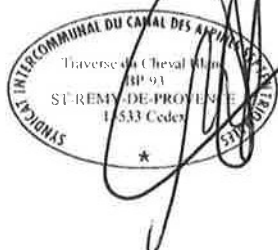
ARTICLE 1^{er}: de valider la proposition de la compagnie ALLIANZ Assurances comprenant les garanties présentées dans le cahier des charges du marché avec les dispositions de la compagnie d'assurances dont la prime pour l'année 2025 s'élèvera à **12 759 .76 €**.

ARTICLE 2: de signer le contrat présenté par ALLIANZ et tout autre document nécessaire à la bonne exécution du présent contrat (avenant, dispositions particulières, ...).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Saint Rémy, le 11 Février 2025

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 25/02/2025

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250211-DEC_2025-04-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025